COMPTE RENDU réunion en mairie de SAINT PIERRE BELLEVUE le 29/11/2021 à 11hrs 30

Personnes présentes :

* Le Maire P.M. Nourrisseau (PMN dans le texte)
* Sylvain DEWITTE VITHEC (SD dans le texte)
* Jean C. CHAMPEYMOND VITHEC (JCC dans le texte)

Lors de la derniére réunion du 18/10 il avait été indiqué par PMN et la première adjointe, qu’il était à l’étude un moyen de consulter les administrés sur le projet éolien .

**PMN** indique que pour la prochaine réunion mensuelle du conseil municipal le sujet sera discuté, mais que dans l’état actuel des choses, il ne voulait pas donner la moindre piste avant d’en avoir débattu avec le conseil . **JCC** demande si VITHEC pourrait être invité à la réunion compte tenu que ce ne sera pas un conseil, **PMN** refuse . JCC demande si VITHEC pourra être destinataire du résultat des débats de cette réunion **. PMN** indique que oui, en même temps que les habitants de la commune .

**JCC** indique que de son côté VITHEC à réfléchi a une solution pour que le maximum d’administré soit consulté

* Que l’ensembles des habitants de la commune doivent être consultés, « toutes les cheminées qui fument »
* Qu’ils soient propriétaires, locataires, habitants à temps complet ou résidents secondaires
* Que les questions posées restes à définir (pour, contre ou sans opinion)
* Consultation faite par courrier postal avec enveloppe timbrées pour la réponse
* Anonymat préservé par enveloppe neutre mise dans une urne à l’ouverture du courrier
* Dépouillement par des représentants de la population et du conseil municipal
* Que la consultation soit accompagnée d’un courrier du maire incitant les administrés à voter

**PMN** semble approuver toutes ces propositions sans se prononcer sur leur acceptation .

**JCC** indique que quelques soit la décision du conseil municipal pour le mode de consultation, VITHEC pratiquera une consultation populaire par courrier postal sur l’ensemble des habitants de la commune .

**PMN** demande si cette consultation se fera sur les 6 communes

**JCC** indique que dans un premier temps cela se fera sur la seule commune de Saint Pierre Bellevue compte tenu du coût, les finances de VITHEC ne supporterait pas l’extension aux 6 communes .

A propos des baux présentés en octobre par EDF renouvelable **PMN** indique qu’ils doivent être revus en corrigeant certaines inexactitudes, avant que leur signature soit soumise à l’approbation du conseil municipal .

**JCC** demande si **PMN** a eu connaissance du jugement de la cour d’appel de Toulouse en date du 8 juillet 2021, condamnant un promoteur (ou exploitant) éolien a une très forte amende en reconnaissant un riverain d’éoliennes victime à la fois pour la perte de valeur de son bien mais également pour réparer un préjudice moral et les souffrances endurées de par la proximité des éoliennes .

**PMN** indique ne pas être au courant de ce jugement

Sur un tout autre registre **JCC** indique s’être rendu à la boulangerie du Compeix et avoir trouver un boulanger un peu dépité, déçu du chiffre d’affaire réalisé en dehors de la période estivale . Parlant de fermer 2 autres jours par semaine **. JCC** a cru percevoir que cette personne aurait peut être besoin d’aide . **PMN** indique ne pas se rendre dans cette boulangerie mais fait confiance à des membres du conseil municipal qui ont un dialogue avec lui et que si il a besoin d’une aide que pourrait lui fournir la mairie, cela se fera .

**PMN** indique être conscient que la seul activité de fabrication de pain en période hivernale ne peut pas permettre de dégager un revenu suffisant .